

Stage de formation syndicale FSU Vaucluse



Egalité femmes-hommes et monde du Travail

Mardi 15 novembre 2022

9h à 17h

Accueil à partir de 8h30

Avignon (Lycée Aubanel)



Salaires, avancement, discriminations, harcèlement... : le monde du Travail est fortement marqué par les inégalités femmes-hommes, y compris dans la Fonction Publique. La situation doit changer !

La lutte pour les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes, incluant l'égalité professionnelle, est un enjeu central pour la FSU. Il est au cœur de ses réflexions, de ses revendications et de ses actions. Dans la logique de cet engagement, la volonté de favoriser l'implication des femmes dans le militantisme syndical est également au cœur des préoccupations de la FSU.

C'est pourquoi la FSU84 organise cette journée de stage, pour développer les échanges, les débats et les propositions.

La journée de stage se déroulera autour de 2 thèmes :

- **Matinée : La lutte pour l'égalité femmes-hommes, dans le monde professionnel**
- **Après-midi : La place des femmes dans le militantisme syndical**

Avec la participation de **Ludivine Debacq** et **Sigrid Gerardin**, responsables nationales de la FSU et d'**Aurélia Dessalles**, référente VSS (violences sexuelles et sexistes) au sein du CHSCT Académique (Education Nationale) d'Aix-Marseille.

Pour s'inscrire auprès de la FSU 84,

il suffit de renvoyer par mail les renseignements suivants **à l'adresse de la FSU 84** (fsu84@fsu.fr) avec l'objet « inscription stage 15 novembre 2022 »

Journée de formation 15 novembre 2022 « égalité femmes-hommes »

Nom :	Prénom :	Syndicat :
Tel. :	Mail :	
Inscription au repas sur place : OUI ou NON ?		

Pour faire sa demande d'autorisation d'absence

La demande de congé de formation syndicale doit être faite par écrit, **auprès de son supérieur hiérarchique**, **au moins un mois avant le début de la formation** (soit le 15 octobre au plus tard).

➔ **Voir le modèle de demande page suivante.**

**Modèle de demande de congé spécial de formation syndicale
Fonction publique**

NOM.....Prénom.....

Grade et fonction

Établissement.....

à- Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service - (1).

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé **le 15 novembre 2022** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **Avignon (lycée Aubanel)**

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale

(J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique et Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale).

A.....

Le.....

Signature